

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50	
	UNION POSTALE - - Frs 15.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

ASSOCIATION DE PREVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS DES BOUCHERS DE MONTREAL

L'assemblée bi-mensuelle de cette association a eu lieu mardi, le 22 novembre, au Monument National, sous la présidence de M. Jean Lamoureux.

Après l'expédition des affaires de routine, MM. H. Ness, A. Paigne et Joseph Bruère, furent admis membres de l'Association.

L'ne discussion s'est engagée relativement aux épiciers qui vendent des viandes fraîches ou salées sans licence; il a été décidé que l'Association ferait tout en son pouvoir pour faire cesser cet abus.

M. Jean Lamoureux, le président, a invité ses confrères à venir faire l'inspection d'une glacière très perfectionnée qu'il a fait installer dans un étal et, qui paraît-il, est appelée à rendre de grands services.

La séance a alors été ajournée.

L'INSPECTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Rectification du Bulletin No 95

Dans notre numéro du 30 septembre dernier sous le même titre, nous demandions la réparation d'une injustice causée à d'honorables manufacturiers.

Il s'agissait, si nos lecteurs s'en souviennent, de deux échantillons de poivre noir prélevés dans la province du Nouveau-Brunswick par les agents du département du Revenu de l'Intérieur, analysés au laboratoire du même département, trouvés adultérés et enregistrés à tort au bulletin No 95 comme provenant de la maison S. H. et A. S. Ewing.

Nous terminions cet article par le paragraphe suivant:

"Dans le cas ci-dessus le département du Revenu de l'Intérieur a un devoir à remplir envers les manufacturiers lésés. Il leur doit de faire connaître au public par un contre-bulletin qu'il y a eu erreur de nom dans la provenance du poivre noir analysé. Les gouvernements com-

me les particuliers sont tenus de redresser le tort qu'ils peuvent causer et nous espérons que le Département du Revenu de l'Intérieur rendra pleine et entière justice à MM. S. H. et A. S. Ewing."

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'une réimpression du bulletin No 95 a rectifié et signalé les erreurs du premier bulletin, comme le demandait "Le Prix Courant."

Nous en félicitons en même temps et le Ministre du Revenu de l'Intérieur et MM. S. H. et A. S. Ewing.

LES CONTREFACONS

Un danger Public qu'il importe de Signaler

Un épicier de la rue Wellington a été arrêté dernièrement, sous l'accusation d'avoir contrefait la marque de commerce d'un gin importé. Il a plaidé coupable à l'enquête et a été condamné le 17 courant à \$10 d'amende ou un mois de prison. Le juge Choquet a de plus ordonné la confiscation chez cet épicier, de toutes les bouteilles portant de fausses étiquettes de ce gin.

Il importe de dire à tous nos lecteurs, que la seule possibilité d'un tel fait constitue un grand danger pour le public. Des produits de première qualité sont annoncés à grands frais, et il arrive souvent qu'on vante avec raison leur vertu salutaire, hygiénique, médicinale. Souvent même, des personnes de la science ou d'une honorabilité et d'une compétence hors de doute, rendent à ces produits des témoignages irréfutables.

Mais, à quoi bon dès lors, toutes ces attestations, ces témoignages, cette publicité, si le premier venu peut contrefaire une marque de commerce et passer ainsi au consommateur de bonne foi, un produit de qualité inférieure et souvent préjudiciable à la santé. Voilà, donc un danger public, bien réel. Il importe dès lors que les tribunaux soient sévères pour ceux qui se servent de tels procé-

dés, et la décision du juge Choquet doit être bien vue de tout le public.

Mais, dira-t-on, est-ce que tous les produits n'ont que leur marque de commerce, pour garantir leur authenticité? Et, si tel est le cas, quel moyen autre a-t-on pour se mettre en garde contre les produits frelatés?

A ceci il est facile de répondre que certains produits offrent une garantie plus sûre. Le Gin canadien Melchers Croix Rouge, par exemple, a bien sa marque de commerce qui est imitable comme toute autre, mais il porte en plus sur chaque bouteille, le timbre officiel du gouvernement, qui en scelle le bouchon; et celui qui imiterait ce timbre serait aussi coupable que s'il forgeait un billet de banque de l'Etat. Le consommateur doit donc s'assurer que chaque flacon porte bien le timbre du gouvernement, non brisé. Avec cette garantie, il est impossible de frelater le Gin Canadien Melchers Croix Rouge.

LAKE OF THE WOODS MILLING CO. LIMITED.

L'assemblée générale des actionnaires de la "Lake of the Woods Milling Co. Ltd." a eu lieu le 16 novembre au siège social, Bâtisse du Télégraphe du C.P.R.

Le bureau de direction suivant a été élu: MM. Robert Meighen, Thos. Fyste, Robert Reford, Hon. Robt. Mackay, David Russell, tous de Montréal; Albert MacLaren, Ottawa; Cyrus A. Birge, Hamilton; Robt. Thomson et W. H. Murray, St. John, N.B.

A une assemblée du bureau de direction tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, les officiers suivants ont été nommés: MM. Robert Meighen, président et directeur-gérant; Thos. Fyshe, vice-président; G. V. Hastings, gérant-général, W. W. Hastings, gérant pour la partie Est, F. E. Brag, secrétaire; Frank S. Meighen, trésorier; R. Nelson, assistant-secrétaire.